

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DES BEAUX-ARTS.

ARRÊTÉ.

DIRECTION
DES
SERVICES D'ARCHITECTURE.

BUREAU
DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Inventaire des Sites
dont la conservation présente
un intérêt général.

Ministre
Le Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale et à la Jeunesse,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

~~Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites de~~ Vu l'arrêté du 10 Août 1942 pris par application de la loi du 11 Juillet 1942

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

A Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général, l'ensemble constitué à Toulouse (Haute Garonne) par la Place Laganne et ses abords comprenant :

d + 1°) Les façades sud de l'Hotel Dieu Saint-Jacques sur la montée vers le Pont-Neuf, toutes les façades intérieures des corps de bâtiments donnant sur la cour centrale des corps de bâtiments avec ses plantations ainsi que le perche d'entrée.

d + 2°) L'ancien Château d'eau, le jardin qui l'entoure, le petit pont qui le relie au Cours Dillon, la quadruple allée de ce Cours sur toute sa longueur.

3°) Les façades, élévations et toitures des maisons de la Place Laganne portant les N° 2 à 18 bis, avec retour sur la rue de la Laque, pour les N° 12 et 14.

4°) Les façades, élévations et toitures du N° I de la rue du Pont Vieux, du N° I de la rue de la République, des N° I et 5 de la rue Viguerie.

d + 5°) La façade ouest de l'Hotel Dieu Saint-Jacques donnant sur la rue Viguerie.

d + 6°) Le sol de la Place Laganne et des rues adjacentes pour les portions indiquées par les façades, la montée du Pont-Neuf jusqu'à la verticale de la rive du fleuve, les jardins situés entre ce pont et l'Hotel Dieu Saint-Jacques.

*annulé en partie
par arrêté de classement
du 23 mai 1943*

Cette inscription vise les parcelles cadastrales N° 548 à 551, 582 à 588, 594, 595, 719 à 725 de la section G dont les propriétaires sont :

La commune de Toulouse	548 p 549, 550 594, 595, 600
Docteur CLERMONT, 19 rue Nivau, Toulouse	jardin attenant au Château d'eau, sol des rues et faces (non cadastrés) 105 I
DELRAT Francis, 7 avenue de la Gloire	584
<i>Mme</i> GAY Gabriel, <i>François demeurant à Goudim (Gers)</i> 16 Place Laganne	548 p 551 p.
Mme GRATIENNE Casimir, 2 rue de la République...	582
Henri MASSONNIER, 1 rue Viguerie	724 p
Melle MEISSONIER Lucienne, 8 bis rue St Luc	725
Dame MASSALOUP, 4 rue Marengo	72 I
Mme MELAC, 7 rue de la Laque	548 p.
Vve MONGOLFIER, 18 rue Alsace Beziers	722 723
Docteur ROUVIERE, 25 rue de Metz	583
RAMONICH Emile, 10 Place Laganne et Mme CAPUS, gérée par Mme BELLEPART, 24 rue Bernard Palissy	585, 588
SUBIRADA Joseph, 1 rue St-Nicolas	719 720

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Toulouse et aux propriétaires intéressés.

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 23 OCT 1942 194 .

; Par délégation
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des Beaux-Arts

SECRETARIAT D'ÉTAT
À L'ÉDUCATION NATIONALE
ET À LA JEUNESSE.

ÉTAT FRANÇAIS.

SECRETARIAT GÉNÉRAL
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DES SERVICES D'ARCHITECTURE.

BUREAU
DES MONUMENTS HISTORIQUES.

ARRÊTÉ.

Classement de Sites.

Ministre
Le/Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale et à la Jeunesse.

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque;

~~Vu l'avis émis par la Commission départementale des monuments naturels et des sites dans sa séance du~~ Vu l'arrêté du 10 Août 1942 pris par application de la loi du 11 juillet 1942.

Vu l'adhésion en date du 2 Juin 1942
le Conseil Municipal de la Commune de Toulouse, donnée par
propriétaire.

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

A L'ensemble formé, à Toulouse (Hte-Garonne), par le sol de la Place Legenne, les façades ~~postérieures~~ antérieures de l'Hôtel-Dieu St-Jacques, l'Ancien Château d'eau et le cours Dillon, appartenant à la Commune,

*voir détail
parallèle sur l'arrêté
d'inscription*

est classé parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. B

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de Hte-Garonne, et au Maire de Toulouse

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

ART. 3.

Il sera transcrit au Bureau des hypothèques de la situation du site classé.

Paris, le

23 MAI 1913

Par déléation
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des Beaux-Arts

[Signature]

HAUTE GARONNE

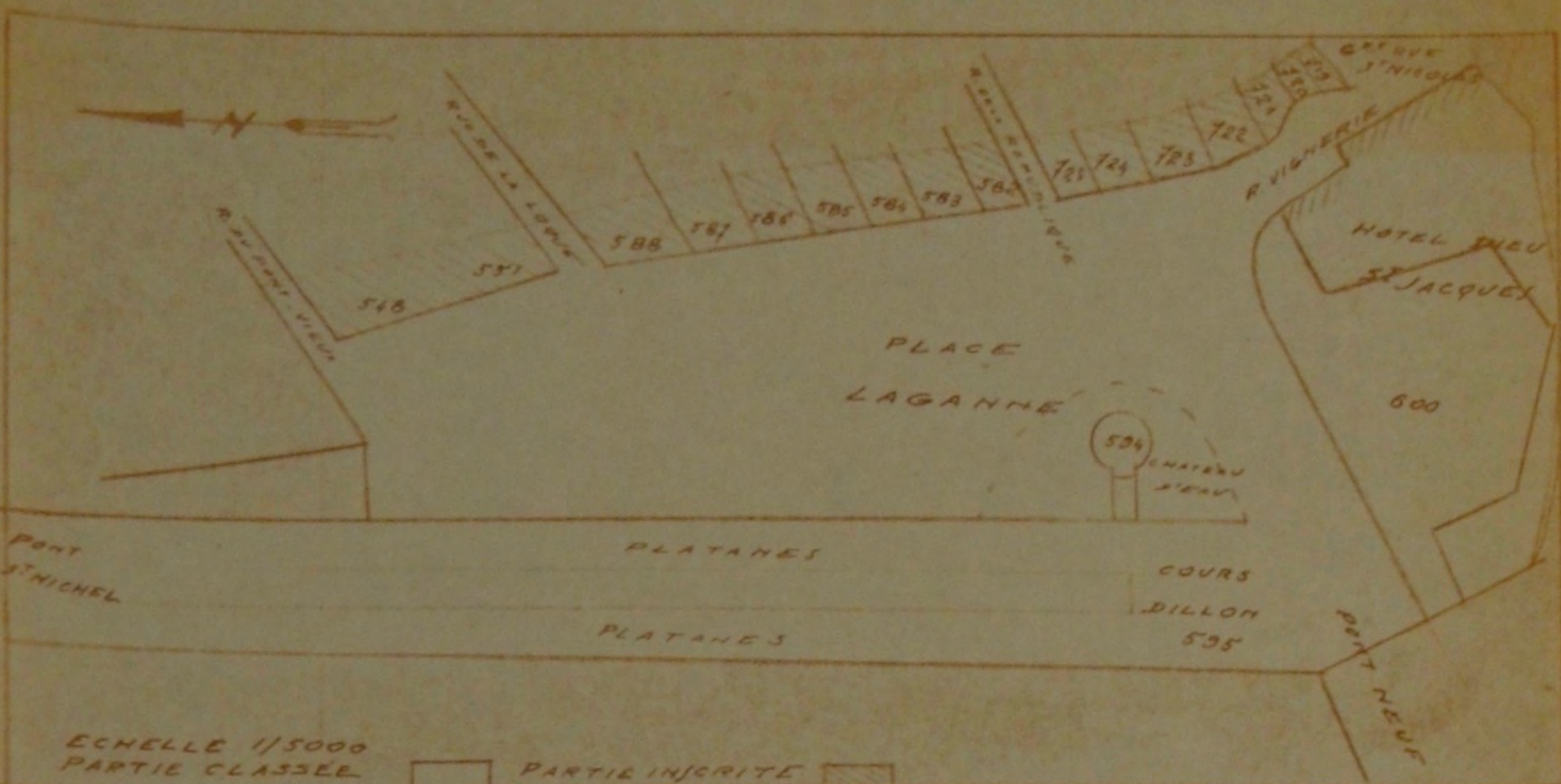
SITES

PLACE

CLASSEMENT
INSCRIPTION

COMMUNE TOULOUSE
CANTON TOULOUSE
ARROND. TOULOUSE

CARTE
MICHELIN
N° 82
PL: 8



ARRETE DU 23 OCTOBRE 1942

Est inscrit sur l'inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général, l'ensemble constitué à Toulouse (Haute-Garonne) par la Place Laganne et ses abords comprenant:

- 1°) Les façades Sud de l'Hôtel Dieu Saint-Jacques sur la montée sur le Pont-Neuf, toutes les façades intérieures des corps de bâtiments donnant sur la cour centrale des corps de bâtiments avec ses plantations ainsi que le porche d'entrée.
- 2°) L'ancien Château d'eau, le jardin qui l'entoure, le petit pont qui le relie au Cours Dillon, la quadruple allée de ce Cours sur toute sa longueur.
- 3°) Les façades, élévations et toitures des maisons de la Place Laganne portant les N° 2 à 18 bis, avec retour sur la rue de la Laque, pour les N° 12 et 14.
- 4°) Les façades, élévations et toitures du N° 1 de la rue du Pont Vieux, du N° 1 de la rue de la République, des N° 1 et 5 de la rue de Viguerie.
- 5°) La façade Ouest de l'Hôtel Dieu Saint Jacques donnant sur la rue de Viguerie.
- 6°) Le sol de la Place Laganne et des rues adjacentes pour les portions indiquées par les façades, la montée du Pont Neuf jusqu'à la verticale de la rive du fleuve, les jardins situés entre ce pont et l'Hôtel Dieu Saint-Jacques.

Cette inscription vise les parcelles cadastrales N° 548 à 551

582 à 588, 594, 595, 719 à 725 de la section G.-

signé : L. HAUTECOEUR

ARRETE DU 23 MAI 1943

L'ensemble formé à Toulouse (Haute-Garonne), par le sol de la Place Laganne, les façades postérieures de l'Hôtel Dieu Saint-Jacques, l'ancien Château d'eau et le Cours Dillon, appartenant à la Commune.

Pour copie conforme
Le Chef du Bureau
des Sites

signé : L. HAUTECOEUR

HAUTE GARONNE

SITES

PLACE

COMMUNE TOULOUSE
 CANTON TOULOUSE
 ARROND^T TOULOUSE



CARTE
 MICHELIN
 N° 82
 PLI: 8

CLASSEMENT
 INSCRIPTION

